

E-5186/09  
Réponse  
(21 décembre 2009)

Le Conseil soutient résolument les Nations unies et, guidé par la Charte de l'ONU, est déterminé à améliorer notre coopération.

Le Conseil mesure l'importance que revêt le renforcement et la réforme des Nations unies. En juin 2005, le Conseil européen a indiqué que "*[dans le domaine des réformes institutionnelles, [il] reconnaît la nécessité de réformer les organes principaux de l'ONU, dont l'Assemblée générale, l'ECOSOC et le Conseil de sécurité avec l'objectif de renforcer la représentativité, la transparence et l'efficacité du système*". Cette position a été réaffirmée par le Conseil depuis lors, en dernier lieu au mois de juin 2009 lorsqu'il s'est mis d'accord sur les priorités de l'UE pour la 64<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies. Le Conseil n'a pas débattu de la possibilité d'un siège de membre permanent pour l'UE au Conseil de sécurité. Le Conseil n'a pas de position commune sur la manière dont pourrait être réformé le Conseil de sécurité.